

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	12
- votants	14
- absents	3

Date de convocation :

15/07/ 2020

Date d'affichage :

15/07/2020

VOTE

- POUR	14
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT D'ACTE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la commune **ST JEAN ST NICOLAS****Séance du 21 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 21 juillet à 19 heures 30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean-Paul Reynier, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Anne-Marie MARLETTA – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

Absents et représentés : Marc-André DABAT ayant donné pouvoir à Claude ALLAIRE – Déborah BELIN ayant donné pouvoir à Thierry BAUD

Absent : Claude GUET

Anne-Marie MARLETTA est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°54/2020 : TARIFS DE L'ECHO DES MOTS

Sur proposition du Maire, le conseil municipal délibère et décide de :

↳ **Fixer** comme suit les tarifs pour le festival de L'écho des mots :

BILLETTERIE SPECTACLES et BALADES CONTEES	5€
BOISSONS	
Café	1,00€
Sirop	1,00€
Jus de fruit	1,50€
Bière locale	2,50€
Vin	1,50€
GLACES	
Simple	1,50€
Double	2,50€
CREPES	
Sucre	1,50€
chocolat ou confiture	2,00€
HOT DOG	3,50€
ATELIERS	
Sac coton	5,00€
Bambins des bois	2,00€

↳ **Dire** que la recette sera imputée au chapitre 70 « produit des services du domaine et ventes diverses »

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Maire,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

29 JUL. 2020